



## CONCOURS Vie étudiante/Forum des associations 28 septembre 2022

### Règlement

Sorbonne Université, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel N° SIRET : 130 023 385 00011 - Code APE : 8542Z dont le siège est 21 rue de l'École de Médecine, 75006 Paris (ci-après dénommée « l'organisateur »), organise un concours gratuit, sans obligation d'achat selon les modalités décrites dans le présent règlement.

#### Article 1 – Objet du concours

Dans le cadre du Forum Vie étudiante et associatives de la faculté de médecine Sorbonne Université, le service de la vie étudiante organise un concours permettant de faire gagner par questionnaire et tirage au sort différents lots. Le forum aura lieu le mercredi 28 septembre 2022 de 13h à 18h à la faculté de Médecine, au 105 boulevard de l'hôpital, 75013 Paris.

#### Article 2 – Conditions et modalités de participation

La participation au tirage au sort est gratuite.

Les bulletins de participation seront disponibles de 13h à 18h sur le stand du service de la vie étudiante lors du forum vie étudiante et associative qui a lieu le mercredi 28 septembre 2022 de 13h à 18h à la faculté de Médecine, au 105 boulevard de l'hôpital, 75013 Paris. Les dépôts des bulletins de participation se dérouleront le 28 septembre de 13h à 18h, dans une boîte prévue à cet effet sur le stand du service de la vie étudiante.

La participation au concours est gratuite et ouverte à tout-e étudiant-e Sorbonne Université inscrit-e au titre de l'année 2022-2023.

Pour concourir, l'étudiant-e doit :

- Remplir le bulletin de participation lors du forum Vie étudiante et associative le 28 septembre 2022 entre 13h et 18h
- Pouvoir justifier de son appartenance à Sorbonne Université,
- Déposer le bulletin de participation lors du forum Vie étudiante et associative le 28 septembre 2022 entre 13h et 18h, dans la boîte prévue à cet effet

En participant au concours, l'étudiant-e reconnaît que sa participation au jeu vaut acceptation intégrale du présent règlement sans aucune réserve.

La participation au concours est limitée à une participation par personne.

### **Article 3 – Déroulement du concours**

40 bulletins de participation seront tirés au sort le jeudi 29 septembre 2022 à 14h00 dans les bureaux du service de la vie étudiante par un membre du service communication (Laurence Jacquenod), en présence de deux membres du service de la vie étudiante (Sonia Zehraoui et Cassandra Deschamps).

Les gagnant-e-s recevront un mail de [medecine-dfs\\_VEM@sorbonne-universite.fr](mailto:medecine-dfs_VEM@sorbonne-universite.fr) pour les prévenir.

Chaque gagnant-e disposera d'un délai de 2 mois, soit jusqu'au 28 novembre 2022 pour se présenter au service de la vie étudiante pour retirer son lot.

Les conditions de participation décrites à l'article 2 seront vérifiées. Tout manquement à l'une des conditions entraînera l'invalidation de la participation.

### **Article 4 : Diffusion de votre image**

Du seul fait de sa participation au Concours, le-la participant-e autorise l'organisateur à utiliser ses nom, prénom, dans toute communication sur le site internet de l'organisateur, et sur tout site ou support affilié. La participation à la présente opération implique l'autorisation de diffusion de l'image des participant-e-s, s'ils-elles sont déclaré-e-s gagnant-e-s, auprès de l'organisateur.

### **Article 5 : Acceptation du règlement-autorisation d'utilisation à l'image**

La participation à ce concours implique l'acceptation de ce présent règlement. Le non-respect de ces termes entraînera la disqualification du-de la candidat-e.

### **Article 6 : Responsabilité**

Sorbonne Université ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si les circonstances l'exigent et sans justification, le concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié, annulé ou interrompu.

### **Article 7 : Protection des données personnelles**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours au moyen du formulaire de contact sont traitées conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, (RGPD).

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce concours (nom, prénom, faculté d'appartenance, discipline, année de formation, et adresse e-mail) sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution du prix et ne seront utilisées que dans ce cadre par Sorbonne université et son prestataire technique Sarbacane Software.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement général sur la protection des données n°2016/679, chaque participant dispose du droit d'accès, de rectification, d'effacement de ses données à caractère personnel. Les participant-e-s peuvent exercer ce droit, par demande écrite adressée à Deschamps Cassandra à l'adresse suivante : 91 boulevard de l'hôpital, 75013 Paris ou par courriel à : [medecine-dfs-vem@sorbonne-universite.fr](mailto:medecine-dfs-vem@sorbonne-universite.fr) (joindre copie de la pièce d'identité).

Les données personnelles recueillies seront conservées 6 mois après la date de fin du concours, puis effacées.

#### **Article 9 : Dépôt du règlement du concours**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, le non-respect de ces dispositions entraînera l'exclusion du-de la participant-e. Le règlement peut être consulté sur le site <https://sante.sorbonne-universite.fr/actualites/le-forum-des-associations> et sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande à : [medecine-dfs-vem@sorbonne-universite.fr](mailto:medecine-dfs-vem@sorbonne-universite.fr)